



Je me suis porter garant pour une copine

Par **battistini**, le **15/09/2011** à **01:26**

Bonjour, je me suis porter garant pour la location d'un appartement je désire rompre cet engagement quelle sont les procédures a suivre?

Par **cocotte1003**, le **15/09/2011** à **07:23**

Bonjour, en signant cette caution vous vous êtes engagé à régler le loyer, son indexation annuel, les charges à la place du locataire défaillant et vous ne pouvez pas vous en dégager. Regardez attentivement si le texte recopié est parfaitement exact avec la législation, c'est votre seule possibilité de vous en défaire si vous êtes sollicitée. Ne renouvelez pas ce genre d'engagement dans l'avenir, cordialement

Par **mimi493**, le **15/09/2011** à **12:25**

Tout dépend de la rédaction de l'acte de cautionnement
1) vérifiez qu'il n'est pas entaché de nullité déjà comme Cocotte le dit
2) vérifiez la notion de durée déterminée ou indéterminée
Si indéterminée, vous pouvez, avec une LRAR, faire un désengagement de caution qui prendra fin avec le bail en cours